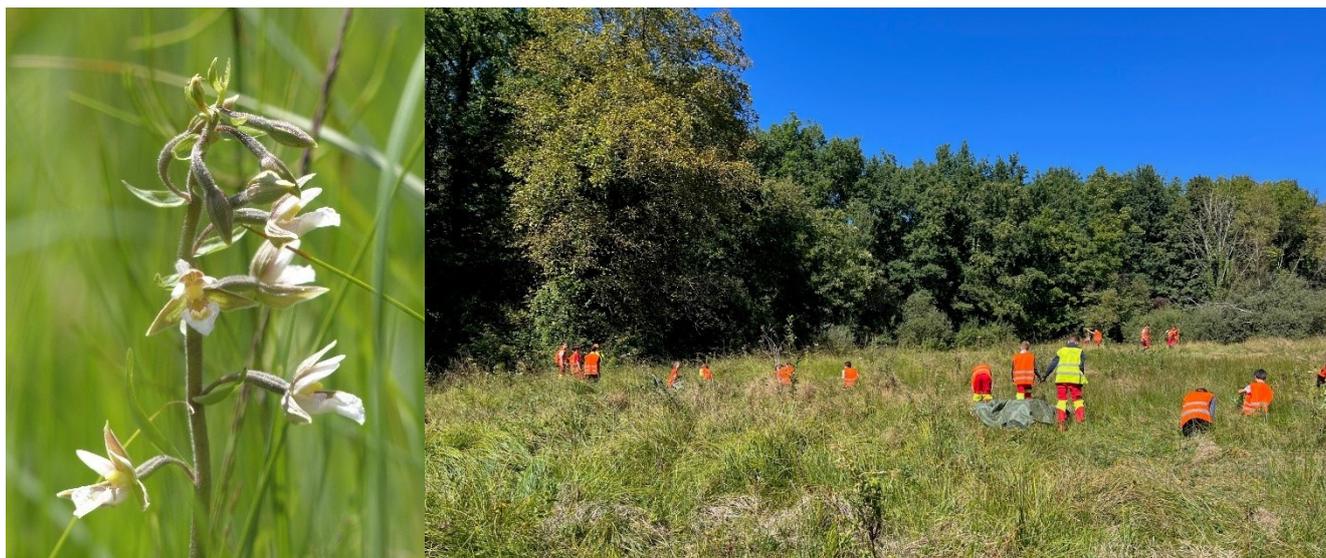




ENS Zone humide de Planchamp (74ASTERS0930) Lovagny

Mars 2023

Notice de gestion synthétique 2023 - 2028



Coordination et suivi du programme
Pierrick COCHARD, Asters – CEN Haute-Savoie
Leslie KRITHARI - CCFU

Crédit cartographique
RIS 74, Cadastres, IGN
Crédits photographiques
Asters CEN 74, 2022

PROGRAMME REALISE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

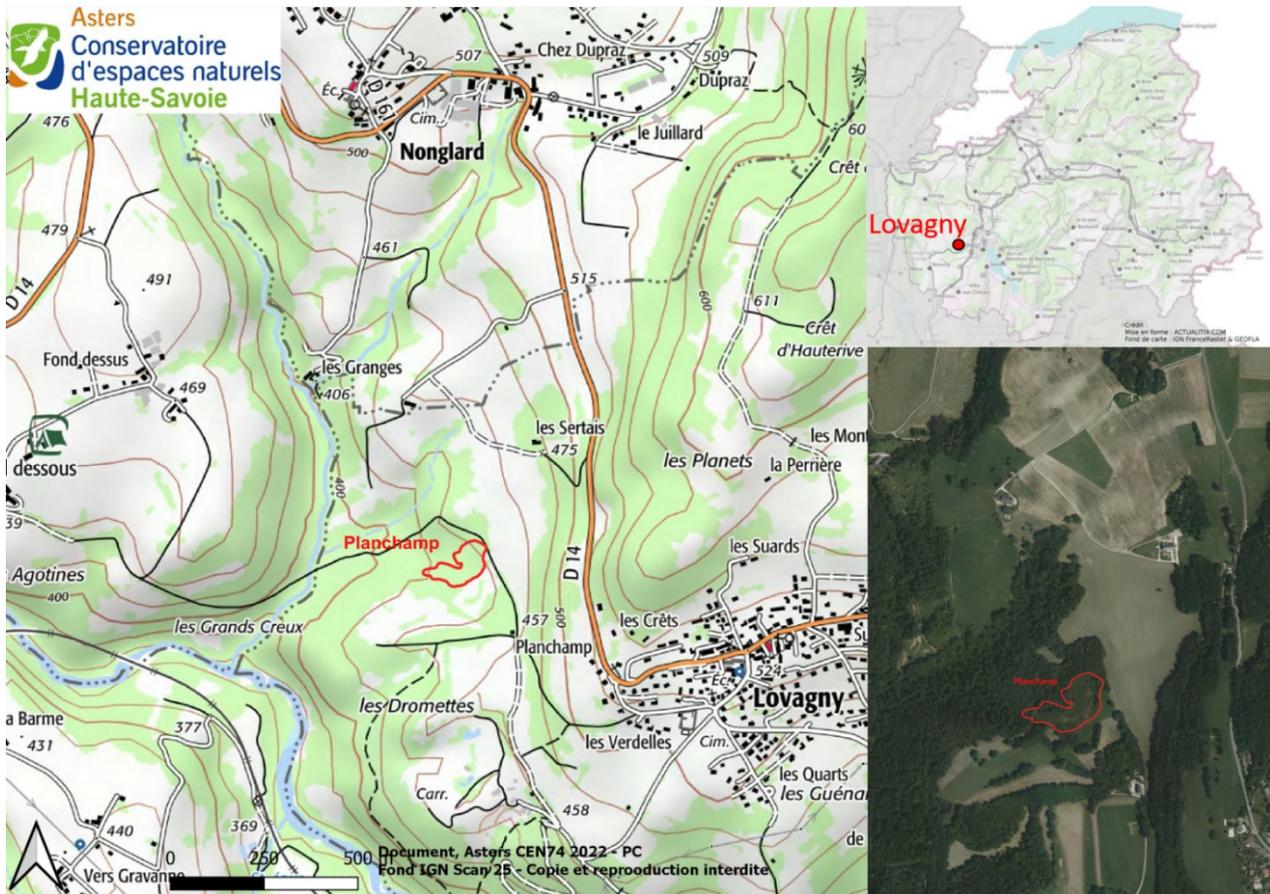
Contexte général

La Commune de Lovagny abrite sur son territoire plusieurs espaces naturels d'intérêt dont la zone humide de Planchamp. Celle-ci a été labellisée Espace Naturel Sensible par le Département en 2013.

La municipalité, consciente de l'intérêt de ce milieu particulier au sein du patrimoine communal, s'est engagée pour sa préservation. Depuis 2013, le site a bénéficié de deux programmes de gestion d'abord portés par la commune de Lovagny puis par la CCFU. En 2022, le second programme de gestion a été évalué et un nouveau programme de gestion rédigé pour la période 2023-2028. Celui-ci sera mis en œuvre par la CCFU en partenariat avec la commune de Lovagny.

A. Présentation de la zone et de son environnement

A. 1. Informations générales



Situation géographique

Le site ENS de Planchamp se situe à l'ouest de la commune de Lovagny. D'une surface d'un peu plus de 1 ha, il abrite une mosaïque d'habitats naturels humides, ainsi qu'une flore et une faune diversifiées, dont certaines espèces présentent un intérêt patrimonial. Le site est accessible par une piste agricole.

A. 2. Aspects fonciers

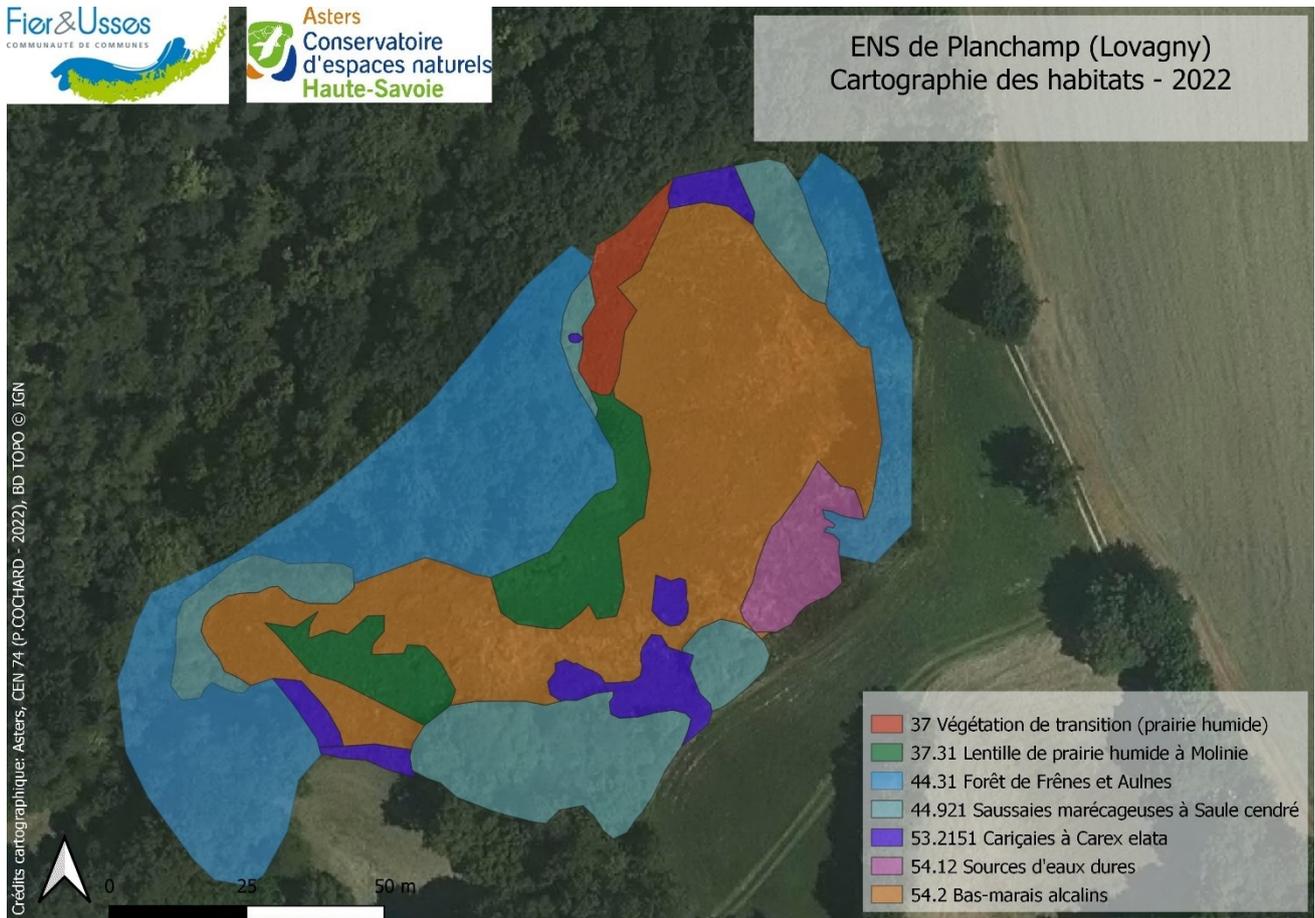
Le site se répartit sur 8 parcelles cadastrales qui sont toutes privées. Lors des précédents plans de gestion, les propriétaires des parcelles sur lesquelles des travaux étaient souhaités ont été contactés afin d'envisager la signature de convention d'usage permettant à la collectivité gestionnaire de réaliser les travaux en faveur de la diversité des espèces de la zone humide. La plupart des propriétaires se sont engagés au côté de la commune par le biais de conventions quinquennales reconductibles.

A. 3. Environnement et patrimoine naturel

Le site fait partie du bassin versant du Fier. Il est alimenté, au nord-est, par une source qui passe sous le chemin rural des coutasses et, au nord-est et au sud-est, par les eaux de ruissellement des collines.

A. 3. 1. Habitats naturels

On distingue sept habitats naturels sur le site. Certains présentent un état de conservation favorable, d'autres moyen voir défavorable mauvais lorsque le solidage, espèce exotique envahissante, est trop présent. Trois habitats sont considérés comme d'intérêt communautaire.



Cartographie des habitats

Libellé Corine biotope	Code Corine Biotope	Surface de l'habitat	% de l'habitat par rapport au site
Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	54.2	3 650 m ²	33,77%
Cariçaies à Carex elata	53.2151	490 m ²	4,53%
Forêt de Frênes et d'Aulnes	44.31	3 570 m ²	33,02%
Lentille de prairie humide à Molinie	37.31	830 m ²	7,68%
Saussaies marécageuses à Saule cendré	44.921	1 660 m ²	15,36%
Sources d'eaux dures	54.12	350 m ²	3,24%
Végétation de transition	37	260 m ²	2,41%
Total		10 810 m²	100%

Répartition des habitats sur le site

A. 3. 2. Faune et flore

Au total, **90 espèces végétales** et **86 espèces animales** ont été recensées sur le site entre 2009 et 2022.

➤ La flore

Parmi les 90 espèces végétales recensées sur le site, 2 espèces sont inscrites en liste rouge nationale, l'**Epipactis des marais**, classée « Quasi-menacée », ou départementale, **la Laiche distique**, classée « Rare ».



Epipactis des marais © A. Guillemot



Laiche distique © D. Lopez

➤ La faune

Parmi les 86 espèces animales recensées sur le site, 21 espèces présentent un intérêt particulier, dont 1 est inscrite à l'annexe 2 de la Directive habitats et est donc considérée comme d'intérêt communautaire, **le Sonneur à ventre jaune**. Il est également classé « Vulnérable » sur les listes rouges nationales et régionales. En régression à l'échelle nationale, le Sonneur à ventre jaune est relativement abondant en Haute-Savoie, conférant à notre territoire une forte responsabilité régionale pour cette espèce.



Sonneur à ventre jaune © M. de Groot



Cuivré des marais © H. Bouyon

Le cuivré des marais est une espèce de papillon typique des zones humides ouvertes. L'espèce a été observée une fois sur le site en 2017. Les plantes hôtes du cuivré des marais étant absente sur le site, il est peu probable que l'espèce s'installe sur la zone humide de Planchamp.

➤ Les espèces exotiques envahissantes

Sur le site, 2 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées : le solidage du Canada et le solidage géant. Depuis quelques années, le solidage géant semble avoir supplanté le solidage du Canada.

Le solidage affectionne les milieux humides et colonise facilement les nouveaux espaces en produisant de très nombreuses graines, disséminées par le vent ou l'eau. Cette plante a une croissance rapide, un fort pouvoir compétiteur par rapport aux espèces locales et forme des peuplements étendus très denses. Aucune autre espèce ne peut alors se développer, créant un déséquilibre de tout l'écosystème et un appauvrissement de la biodiversité. Une fois en place, elle est difficile à éradiquer. Les EEE sont la 4^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde.



Solidage géant

A. 4. Environnement socio-économique et culturel

A. 4. 1. L'agriculture

Historiquement, une partie du marais était exploitée. Actuellement, l'agriculture est plutôt développée en périphérie du site, plusieurs parcelles sont exploitées et mécanisables. Ce sont essentiellement des prairies permanentes et temporaires. Certains habitats présents au sein de la zone d'étude peuvent toutefois être menacés par les apports fertilisants qui percolent depuis les parcelles agricoles alentours.

A. 4. 2. Accueil du public et intérêt pédagogique

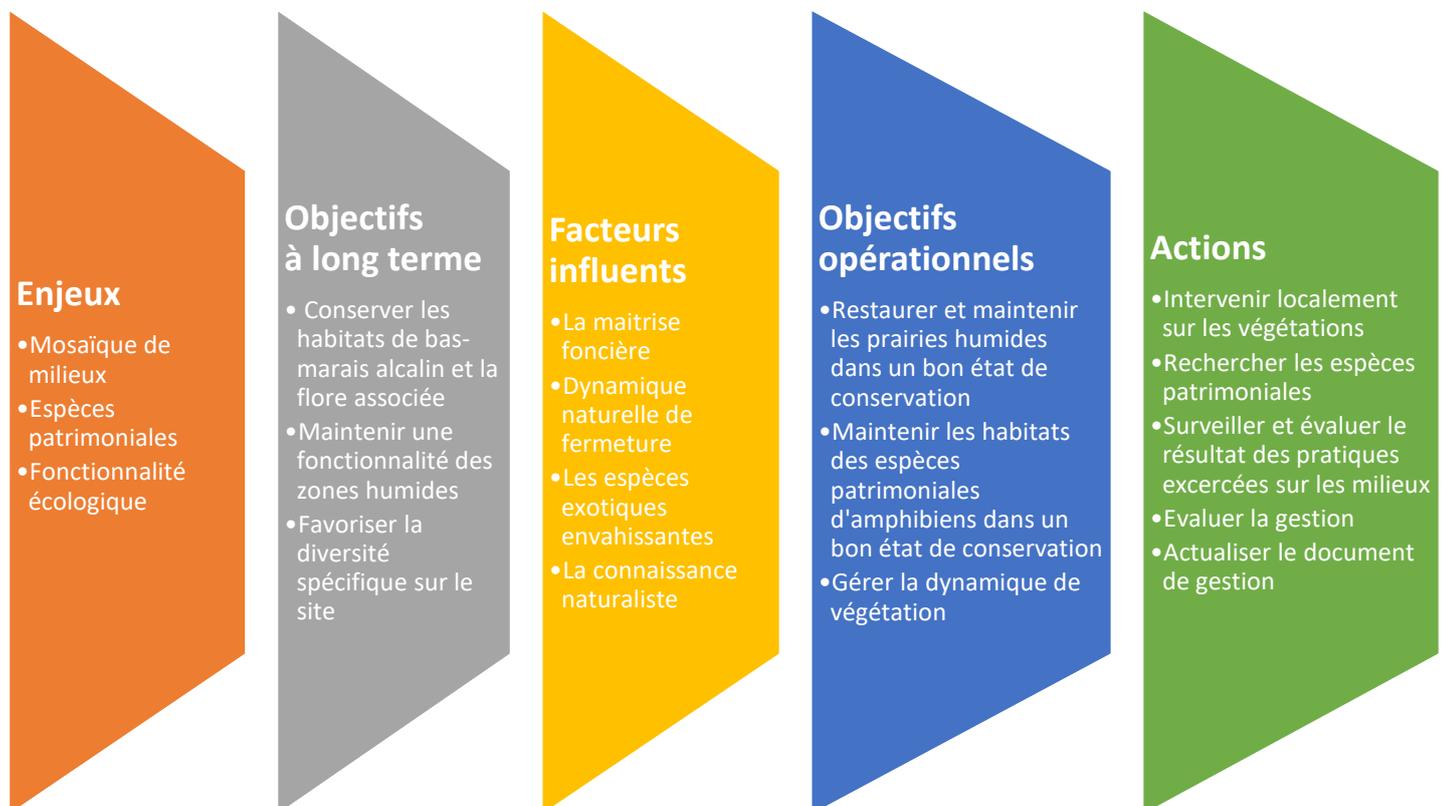
Le site ne fait l'objet d'aucun aménagement d'accueil du public. Un panneau pédagogique a toutefois été installé sur le chemin rural en bordure du site afin d'expliquer l'intérêt écologique de cet Espace Naturel Sensible. Le site sert de support dans le cadre d'animations grand public et de chantiers bénévoles.

A. 4. 3. Chasse

Une ACCA est présente sur la commune de Lovagny. Le site ne faisant pas l'objet d'une réserve de chasse la zone humide peut faire l'objet d'une action de chasse.

B. Stratégie de gestion

Compte tenu des enjeux de préservation, l'objectif majeur retenu pour le site est **d'entretenir la mosaïque d'habitats humides restaurée dans un bon état de conservation.**



C. Programme d'actions

C. 1. Actions d'intégrations dans le contexte local

Animation foncière

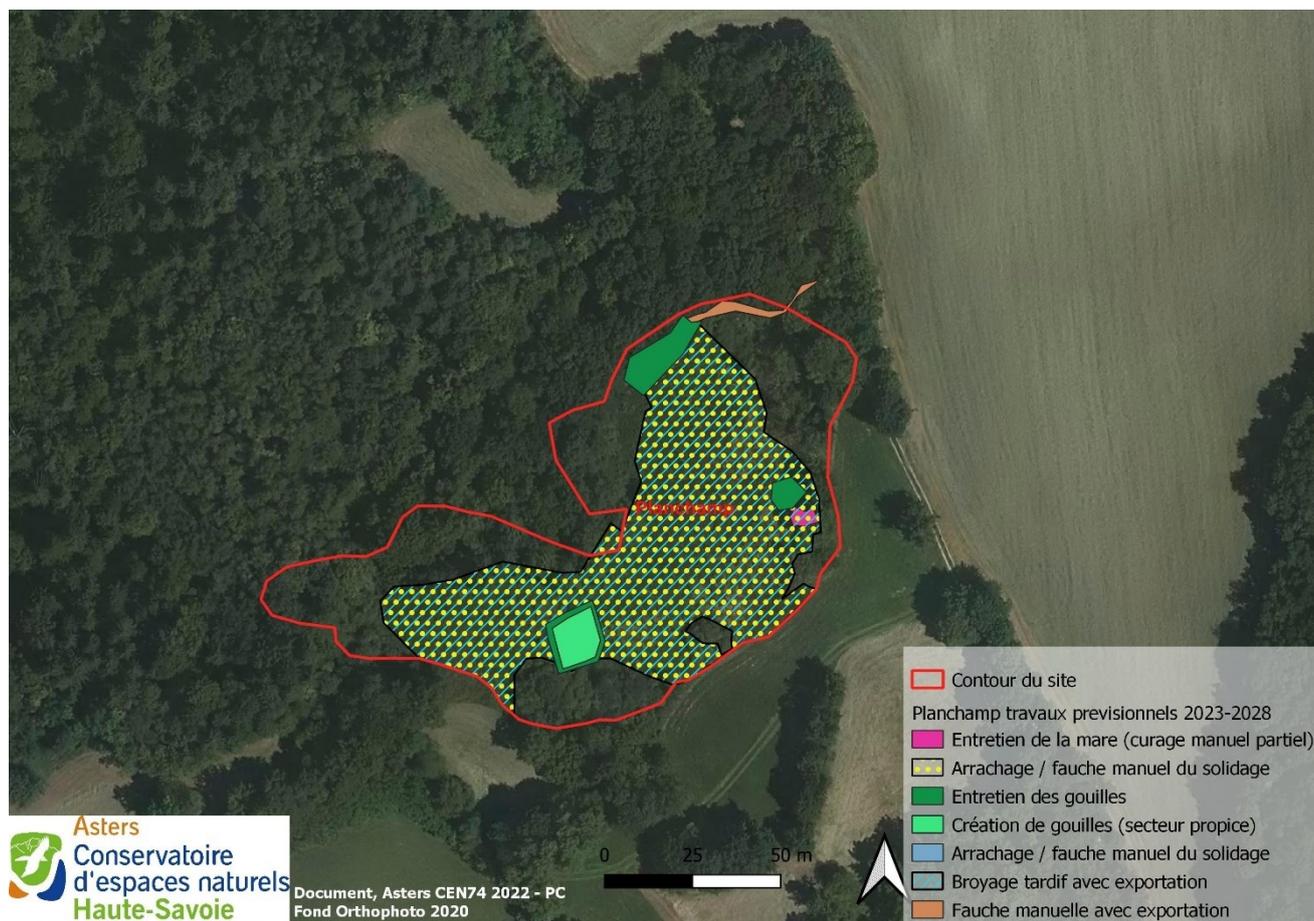
Etape indispensable avant tout travaux. Il faut contacter chaque propriétaire/exploitant pour obtenir l'autorisation d'intervenir sur sa(ses) parcelle(s) via la signature d'une convention d'usage pour la durée du programme de gestion (6 ans). La convention doit être signée entre la CCFU et l'ensemble des propriétaires/exploitants de la parcelle.

Animation du site

Annuellement le comité de pilotage du site se réunira. Les propriétaires/exploitants, élus et membre de la commission environnement de Lovagny y seront conviés.

C. 2. Actions de conservation du patrimoine naturel

La carte ci-dessous localise les différents travaux prévisionnels pour la période 2023-2028 (sous réserve de l'accord des propriétaires/exploitants des parcelles concernées). Les travaux de restauration et de gestion seront réalisés par une entreprise spécialisée, les élèves de l'ISETA et/ou par les services techniques de la commune.



Création d'un chapelet de gouilles, agrandissement de la mare existante et entretien

En 2024, afin de favoriser la présence et la reproduction des amphibiens et notamment du Sonneur à ventre jaune, cette action prévoit de créer une dizaine d'ornières / gouilles qui seront alimentées par les eaux de pluie uniquement, ainsi que l'agrandissement de la mare existante.

- Ornières : elles seront profondes de 20 à 30 cm et longues de 2 à 3 m après travaux ;
- Gouilles : plans d'eau de 0,5 à 2 m² et profondes de 10 à 60 cm après travaux ;
- Mare : d'une superficie de 15 à 20 m², plusieurs niveaux de profondeur seront créés par pallier jusqu'à 80 cm à 1 m, les berges seront sinueuses et en pente douce.



Illustrations de gouilles et d'ornières

Ces nouveaux milieux seront ensuite régulièrement entretenus (tous les 2 ans pour les gouilles et ornières, tous les ans pour la mare). L'entretien sera réalisé manuellement. Un suivi sera mis en place pour vérifier la colonisation des milieux par les amphibiens.

Gestion de la prairie humide

Afin de conserver le caractère jeune et ouvert du milieu, qui lui confère un certain intérêt botanique, la prairie humide fera l'objet d'un broyage tardif avec exportation en bordure de lisière. La matière sera exportée en aval des écoulements afin de ne pas enrichir le milieu. Deux interventions sont prévues pendant la durée du plan de gestion (2023 et 2026). Les travaux seront réalisés dans le courant de l'hiver pour éviter au maximum le dérangement de la faune et être en dehors des périodes de nidification des oiseaux.

Dans le même objectif, annuellement, les ligneux se développant au sein de la prairie humide seront coupés à la débroussailleuse.

Afin de conserver les superficies de prairie humide, les lisières se seront également contenues. L'opération se fera par bûcheronnage en veillant à ne pas tailler de manière rectiligne afin d'augmenter l'effet de lisière favorable à de nombreuses espèces. Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les rémanents de coupe seront entassés en sous-bois et serviront d'habitats pour la petite faune et notamment pour le sonneur à ventre jaune. Cette opération sera déployée selon le besoin.

Les actions annuelles de lutte contre le solidage géant seront poursuivies, afin d'améliorer l'état de conservation de la prairie humides et d'éviter que le solidage n'étouffe les stations d'espèces patrimoniales. Deux passages par an seront réalisés. Le premier sera effectué sur le mois de juin afin d'intervenir avant la montée en graines. Cette action printanière sera réalisée par arrachage manuel des pieds. Les produits d'arrachage seront exportés et mis en tas en bordure de lisière. Les stations n'ayant pu être arrachées manuellement seront débroussaillées. La deuxième intervention sera programmée sur la période septembre/octobre, elle permettra d'agir sur les regains des foyers. Les pieds isolés et les stations de faibles densités feront l'objet d'un arrachage manuel. Les foyers présentant de fortes densités seront fauchés manuellement. Les déchets végétaux pourront être laissés sur site s'ils ne contiennent pas de graines.

En parallèle de ces interventions, il sera possible de mener des campagnes d'arrachage manuel du solidage géant par le biais de chantiers bénévoles.

Gestion des abords du ruisseau nord

Les abords du ruisseau nord seront entretenus par fauche manuelle avec exportation tous les 3 ans. Les résidus de fauche seront évacués en sous-bois en veillant à ce qu'ils ne soient pas entreposés en amont du ruisseau (risque d'enrichissement des eaux par ruissellement). L'intervention sera réalisée après le 15 août.

C.4 Actions de connaissance

Actualisation des espèces patrimoniales

Reptiles

Tous les 2 ans, un inventaire des reptiles sera réalisé par les élèves de l'ISETA. Des plaques de couleur seront disposées en lisères et soulevées de temps en temps pour inventorier les espèces. Aucun piégeage des espèces ne sera réalisé.

Invertébrés

En 2026, l'inventaire invertébré (rhopalocères, orthoptères, odonates) sera mis à jour lors de 2 passages, printanier et estival. Une recherche ciblée sera effectuée sur le cuivré des marais.

Surveillance des apports en eau

Tous les ans, une surveillance permanente des apports en eau par la source qui alimente le site par le nord-est sera réalisée. La surveillance sera visuelle, elle concerne les apports quantitatifs (intégralité de la source qui traverse la buse sous la piste carrossable) et qualitatifs. Par ailleurs, en 2023, un suivi sur l'année (4 campagnes de prélèvements) sera réalisé pour disposer d'un référentiel.

Evaluation des actions de gestion 2023-2028 et rédaction du document de gestion 2029-2034

Au terme de la durée de ce document de gestion, une évaluation de la mise en œuvre des actions initialement prévues sur la période 2023-2028 et une évaluation de l'état de conservation des habitats seront réalisées. Une recherche ciblée sur le sonneur à ventre jaune sera également comprise afin d'évaluer l'efficacité des actions spécifiques aux amphibiens. Ces évaluations permettront d'apprécier les actions de gestion entreprises durant 6 ans, de vérifier l'atteinte des objectifs et de réajuster la gestion si besoin.

A la suite de l'évaluation, un nouveau document de gestion sera rédigé pour les 6 prochaines années, prenant en compte l'évolution du site et la mise à jour de la cartographie des habitats.